

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 juillet 2021

XXXXII. Approbation d'admissions en non-valeur

2 admissions en non-valeur sont soumises à l'avis du conseil d'administration pour 2 créances qui concernent une entreprise liquidée judiciairement en février 2017 et pour laquelle le mandataire judiciaire a indiqué qu'il n'y avait pas d'espoir de recouvrement :

Société 1030 SUREO

Montant à admettre en non-valeur	Compte	Références SIFAC	Objet	Motif admission en non-valeur	Avis agent comptable
228,96	41110000	210009097/2014	Prestations laboratoire	Entreprise liquidée judiciairement le 7 février 2017 – Créance non produite auprès du mandataire judiciaire dans le délai réglementaire.	Favorable le 01/07/2021
253,55	41110000	2100062547/2013	Prestations laboratoire	Entreprise liquidée judiciairement le 7 février 2017 – Créance non produite auprès du mandataire judiciaire dans le délai réglementaire.	Favorable le 01/07/2021
482.51					

Le Conseil d'Administration émet un avis favorable pour les admissions en non-valeur ci-dessus.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	
Membres présents :	20
Membres représentés :	7
Total :	27

Décompte des votes :

Absentions :	-
Votants :	27
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 20/07/21

Le Président de l'Université

Éric BLOND

Présidente CAc	DGS	Rectorat
VPCA	DRH	SAJ
VPCR	DAF	
VPCFVU	Agent Comptable	
VP délégué aux « Moyens »		